

5) Une action publique plus efficace, adaptée à la diversité de nos territoires

- Affirmation de chefs de file sur les politiques partagées entre les collectivités
- Création des Conférences Territoriales de l'Action Publique et conclusion de pactes de gouvernance territoriale pour organiser efficacement l'action publique à l'échelle régionale et adapter l'exercice des compétences aux réalités locales
- Création d'un espace de dialogue permanent entre l'État et les collectivités : le Haut Conseil des Territoires.

6) Une action publique moins coûteuse grâce à des outils incitatifs

Rationalisation des circuits de décisions en supprimant les superpositions inutiles :

- conclusion de schémas d'organisation des compétences et de mutualisation de service, conditionnant le maintien des financements croisés notamment
- renforcement des intercommunalités et incitations à la mutualisation de services, pour contribuer à la maîtrise des dépenses publiques

7) Une action publique plus transparente et plus démocratique

- Informations financières rendues plus accessibles aux citoyens
- Approfondissement de l'open data pour faciliter l'accès des citoyens aux données publiques sous forme numérique
- Extension du droit de pétition

RÉFORME DE L'ÉTAT
DÉCENTRALISATION
FONCTION PUBLIQUE

LOIS DE DÉCENTRALISATION ET DE RÉFORME DE L'ACTION PUBLIQUE

7 points clés

pour une action publique simplifiée,
plus proche des citoyens,
donc plus efficace
et moins coûteuse



Dans un contexte de crise,
donner aux acteurs publics
les moyens de mettre en œuvre
efficacement les priorités
du Gouvernement...

1) Priorité à la croissance et à la compétitivité

- Création du statut des métropoles pour affirmer le rôle des grandes agglomérations comme moteurs de la croissance économique et de l'attractivité du territoire.
- Développement économique des territoires, par un soutien renforcé aux entreprises, à la recherche, à l'innovation, aux transferts de technologies, et aux pôles de compétitivité
- Simplification de la relation collectivités/entreprises
- Décentralisation de la gestion des fonds européens

2) Priorité à l'emploi et à la jeunesse

- Clarification des compétences, confortant la région, en matière de formation professionnelle et d'apprentissage
- Rôle nouveau confié aux régions, qui coordonnent les actions des organismes participant au service public de l'orientation
- Transfert du logement étudiant aux collectivités qui en font la demande

3) Priorité à la solidarité territoriale, sociale et environnementale

- Rôle conforté du département en matière de solidarités sociales, d'aménagement des territoires ruraux, d'aménagement numérique et d'ingénierie territoriale
- Clarification des compétences de la transition écologique et de mobilité durable (avec les intercommunalités, chefs de file), de gestion de la qualité de l'air et des milieux aquatiques
- Meilleure protection des espaces agricoles ou industriels (urbanisme intercommunal et gestion régionale du foncier)

4) Priorité à l'accès de tous aux services publics

- Création des Maisons de services au public
- Meilleure organisation des transports publics et développement de l'intermodalité par la mise en place de schémas régionaux

... en responsabilisant
les collectivités pour une action
publique locale simplifiée
donc plus efficace
et moins coûteuse